



PAC et développement rural après 2013

Rome - 13 avril 2010





MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Deux débats

Deux débats à moyenne échéance au niveau de l'UE:

- négociations sur la PAC après 2013
- perspectives financières

Deux débats menés en parallèle qui débiteront en 2011

Nécessité de définir les objectifs politiques vis à vis de la PAC avant de discuter du budget



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Une PAC forte

Définir les orientations au niveau de l'UE

Doter la PAC de moyens suffisants compte tenu des objectifs retenus pour:

- répondre aux attentes de la société
- participer aux grands équilibres alimentaires mondiaux



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Deux piliers

- Chacun des volets de la PAC doit être examiné en cohérence avec les autres : la PAC est un tout, et toute réflexion sur son avenir doit se faire de manière globale.
- Deux piliers à la fois nécessaires et complémentaires. Il est nécessaire de disposer demain d'un premier pilier fort, à penser en cohérence avec le deuxième.
- On ne peut discuter de l'avenir du développement rural et des défis à relever par l'agriculture sans parler de la production agricole.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Gestion des marchés

- Trouver de nouveaux outils pour compléter les outils existants afin de mettre en place une nouvelle régulation.
- Pouvoir assurer aux producteurs un revenu décent de leur activité .
- Pouvoir assurer un environnement économique libéré de la volatilité excessive des prix qui résulterait du seul marché.



Aides directes

Les aides directes :

- assurent un revenu stable aux exploitants agricoles
- participent à la fourniture de biens publics.

Les aides directes doivent contribuer avant tout au maintien d'une activité de production agricole sur tous les territoires car la fonction première de l'agriculture, c'est de produire pour nourrir.

C'est seulement en maintenant l'activité de production que l'agriculture européenne pourra assurer ses autres fonctions.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Répartition des aides

- S'écarter des références historiques du début des années 2000, qui a perdu de sa légitimité.
- D'avantage d'équité dans l'octroi des aides directes.
- La mise en œuvre du bilan de santé en France a été une première étape.

Aides directes à répartir équitablement

- La dotation uniforme à l'hectare ne saurait constituer une solution viable et équitable.
- Des critères objectifs sont à définir pour une répartition plus efficace des aides entre les agriculteurs de l'Union européenne.
- L'agriculture, ce n'est pas seulement de la terre, ce sont aussi des exploitants, des territoires, de l'économie.
- Il faut donc trouver les critères objectifs, qui assurent que les aides directes soient réparties équitablement,
- Tout en répondant aux objectifs de la PAC.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Périmètre actuel du 2^{ème} pilier

Pertinence de l'éventail des actions possibles tel que prévu actuellement au niveau communautaire.

Mais

- Clarifier l'articulation avec le 1^{er} pilier
- Renforcer l'articulation avec la PCEST
- Envisager des voies de simplification



Lignes de partage entre 1^{er} et 2^{ème} pilier

Aujourd'hui:

- des mesures similaires sur les deux piliers qui sont source
 - de confusion
 - de complexité pour la mise en œuvre

Les lignes de partage entre le 1^{er} pilier et le 2^e pilier doivent être clairement définies au niveau communautaire

Synergie avec la PCEST

- La politique de cohésion (financée par les fonds structurels : FEDER et FSE) contribue au développement des territoires ruraux:
 - accessibilité
 - habitat, logement, services à la personne
 - emploi, activités de services
 - cadre de vie, paysage
- La synergie avec la PCEST doit être renforcée.
- Mais une articulation claire doit être définie entre la PAC et les fonds structurels, avec une subsidiarité laissée aux États membres.



Une autre approche réglementaire et de programmation

- Ne retenir que quelques mesures thématiques définies au niveau communautaire, par exemple:
 - une seule mesure d'investissement
 - une mesure en faveur des zones agricoles défavorisées
 - une mesure agro-environnementale
 - une mesure de formation
- Laisser les États membres définir leurs interventions sur la base de ces mesures thématiques, en lien avec les objectifs stratégiques.
- Aux États membres de démontrer le lien entre leurs interventions et les objectifs stratégiques.
- Sans oublier les indicateurs pertinents pour assurer le suivi des réalisations.
- Une telle approche ne pourra qu'encourager l'émergence de projets « intégrés »



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Pistes de simplification

- Supprimer la séparation entre définition de la stratégie et définition du contenu des programmes
- Harmoniser les règles d'éligibilité entre PAC et fonds structurels, etc.
- Assouplir et simplifier la gestion financière



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Pistes de simplification

Les objectifs stratégiques

Fusionner la stratégie nationale dans le PDR.

Synergie avec les autres fonds européens

Une harmonisation des règles de gestion entre les fonds européens (et notamment les fonds structurels) est indispensable comme:

- éligibilité de la TVA
- gestion en coût total ou dépense publique
- somme forfaitaire (lump sum)

Règles d'éligibilité

La définition de ces règles ne devrait relever que du niveau national.

Ingénierie financière

Une seule mesure spécifique pourrait être très pertinente



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Pistes de simplification

Les déclarations de dépenses

Pour une plus grande flexibilité : consolidation de la dépense nationale à partir d'un taux minimum (dépense UE/dépense publique totale), au lieu d'un taux de cofinancement fixe. La notion de top-up ne serait plus pertinente.

Vérification des dépenses

Les États membres devraient pouvoir vérifier la dépense à partir de plusieurs méthodes et non plus seulement à partir de la vérification administrative des factures.

Indicateurs d'impacts: cette catégorie d'indicateurs n'apparaît pas appropriée et sa mise en oeuvre fait appel à une méthodologie mal définie. Le nouveau cadre d'évaluation et de suivi devrait être simplifié et concentré sur les indicateurs de réalisations et de résultats.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Merci pour votre attention